



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MAI 2015 / IV**

Le 19 mai 2015, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot - M. Esselin – Mme Scherrer – MM. Wagner – Rechenmann - Mme Lonardi – M. Bolardi – Mme Calvet – M. Meunier – Mme Duresse - M. Lang - Mme Reschwein – M. Sasso – Mme Maurice.

Mme Raymond DP à Mme Herbin – M. Mottin DP à M. François – M. Hocquel DP à M. Lang.

Excusés : Mme Henry – M. Mirgon - Mme Ritter.

~~~~~

M. Patrick DUCROT, chef de service de police municipale, en charge du dossier de vidéo-protection, présente le projet d'extension du système actuel.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du 9 avril 2015.

**Communications :**

Le président informe l'assemblée :

Vendredi 10 avril : Assemblée générale de la section locale du SOUVENIR FRANÇAIS, Gilbert BOURCY, Président sortant n'a pas souhaité se représenter, il a proposé à Patrick MEUNIER de lui succéder et il lui présente ses plus chaleureuses félicitations.

Dimanche 12 avril a eu lieu la cavalcade qui fut une réussite. Il félicite le Président de l'OT ainsi que les membres de l'OT.

Dimanche 19 avril a eu lieu le dimanche chantant à la Délivrance, il remercie les membres de la chorale de la Passepierre d'avoir organisé cette séance de chant dirigée par le Grand Maître Jacky LOOKS.

Jeudi 14 mai ont eu lieu plusieurs spectacles pour enfants organisés par le Conseil Départemental, quelques gouttes de pluie ont obligé le large public à occuper la Délivrance, les spectacles furent appréciés par les enfants et leurs parents.

Jeudi 14 mai, le Président WEITEN a inauguré la scénographie au Domaine du Lindre, il invite les conseillers à s'y rendre, ils ne seront pas déçus. D'autant que nous avons la chance que ce grand site départemental de la nature soit chez nous, il invite également les élèves des écoles à en profiter.

Vendredi 15 mai, avec les membres de l'OT, de Jean MANSUY, les adjoints et conseillers municipaux, nous avons remis le prix des maisons fleuries aux habitants de DIEUZE qui fleurissent la commune et je tiens à les remercier mais également à les féliciter.

Le parking MESGUIN est terminé, le marquage au sol a été réalisé aujourd'hui, ce quartier s'est embelli d'autant que les façades du Lycée Professionnel La Providence ont été réhabilitées.

~~~~~

Le maire passe ensuite à l'ordre du jour :

- 15/IV/32 Budgets primitifs ville et annexes 2015
  - 15/IV/33 Subventions 2015. Liste principale
  - 15/IV/34 Indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires au receveur municipal
  - 15/IV/35 Animation d'été pour les enfants et adolescents. Participation de la ville 2015
  - 15/IV/36 Site Rétia. Prêt à usage. Avenant
  - 15/IV/37 Contrat enfance jeunesse 2011/2014. Reversement MJC
  - 15/IV/38 Motion de soutien à l'action de l'association des maires ruraux de Moselle pour la sauvegarde des libertés locales.
- ~~~~~

### **Point n° 15/IV/32 : BUDGETS PRIMITIFS VILLE ET ANNEXES 2015**

Sur proposition du président et après présentation et commentaires du maire, les projets de budgets primitifs 2015 Ville et annexes sont adoptés à l'unanimité,  
Ces documents s'établissent comme suit :

	Dépenses €	Recettes €
A – Budget principal		
. section de fonctionnement	4 956 761,00	4 956 761,00
. section d'investissement	11 117 933,89	11 117 933,89
B – Service de l'Assainissement		
. section d'exploitation	426 913,25	426 913,25
. section d'investissement	251 593,98	251 593,98
C – Service des Eaux		
. section d'exploitation	505 269,53	505 269,53
. section d'investissement	387 966,75	387 966,75
D – Aménagement ZAC sud		
. section de fonctionnement	1 537 319,45	1 537 319,45
. section d'investissement	7 817 995,62	7 817 995,62
E – Funérarium		
. section d'exploitation	69 430,01	69 430,01
. section d'investissement	51 238,09	51 238,09
F – Lotissement Coteaux du Lindre		
. section de fonctionnement	269 676,83	269 676,83

Voté à l'unanimité.

### **Point n° 15/IV/33 : SUBVENTIONS 2015. LISTE PRINCIPALE**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
entendu son président lors de la sortie de M. Bernard FRANÇOIS,  
VU les demandes de subventions transmises,  
Vu le tableau des subventions 2015 proposé et annexé à la présente,  
Sur proposition de la Commission des Finances du 13 mai 2015,  
MM. Bernard FRANÇOIS, Mickaël BOLARDI et Patrick MEUNIER, présidents  
d'associations, ayant quitté la salle lors de l'attribution à leur association,

après délibération

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget Ville :

Bénéficiaires associations sportives	Observations	Subvention directe à payer
1. FOOTBALL-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement . Energie	9.713 <u>2.607</u> <b>12.320</b>
2. TENNIS-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement . Energie . exceptionnelle club house (15 %)	- 38 2.059 <u>5.000</u> <b>7.021</b>
3. BASKET-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement	<b>2.700</b>
4. ASS. SAULNOIS TENNIS DE TABLE	. Fonctionnement	<b>342</b>
5. CYCLOS-RANDONNEURS DIEUZOIS	. Fonctionnement	<b>300</b>
6. SOCIETE DE TIR SPORTIF DIEUZE	. Fonctionnement	<b>2.880</b>
7. ASS. LES PALMES DE LA SEILLE	. Fonctionnement	<b>380</b>
8. APPMA LA GAULE DIEUZE	. Fonctionnement	<b>482</b>
9. ASS. LES GORETS	. Fonctionnement	<b>295</b>
10. PETANQUE-CLUB DIEUZOIS	. Fonctionnement	<b>380</b>
11. PIAFS DU SAULNOIS	. Fête du sport 2015	<b>900</b>
12. TAEKWONDO CLUB DIEUZE	. Fonctionnement	<b>333</b>
13. CLUB CANIN DU SAULNOIS	. Fonctionnement . Energie	250 400 <b>650</b>
14. ASS. JUDO CLUB DIEUZE	. Fonctionnement	<b>1.125</b>
15. ASSA	. Fonctionnement	<b>300</b>
<b>TOTAL I.</b>		<b>30.408</b>

Bénéficiaires Associations culturelles et touristiques	Observations	Subvention directe à payer
1. MJC/CENTRE SOCIAL JACQUES PREVERT	. Financement poste directeur . Fonctionnement . Diffusion culturelle . Assurance MAIF . Energie électricité	22.950,00 7.380,00 900,00 92,21 <u>3.600,00</u> <b>34.922,21</b>
2. ASS. DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE DU SAULNOIS	. Fonctionnement . Cotisation	14.400 <u>8</u> <b>14.408</b>
3. OFFICE DE TOURISME	. Fonctionnement . solde apprentissage . contribution 14 juillet . Dieuze Infos, Repas Anciens....	1859,00 1.580,00 400,00 <u>385,25</u> <b>4.224,25</b>
<b>TOTAL II.</b>		<b>53.554,46</b>

Bénéficiaires Associations intérêt général	Observations	Subvention directe à payer
1. HELICE SAULNOISE CHANTIER INSERTION	. Fonctionnement	<b>1.674</b>
2. ARC EN CIEL	. Participation salaire directeur	<b>16.470</b>
3. ASS. LES RETROUVAILLES	. Energie (électricité + gaz)	<b>4.033</b>
4. ASS. DONNEURS DE SANG BENEVOLES DIEUZE ET ENVIRON	. Fonctionnement	<b>200</b>
5. A.C.P.G./CATM	. Fonctionnement . Achat assiettes	190 <u>200</u> <b>390</b>

6. ASS CONSOM. DIEUZE ET ENVIRON	. Fonctionnement	<b>194</b>
7. AMICALE PERSONNEL MUNICIPAL	. Fonctionnement	<b>2.232</b>
8. A.C.A.D.	. Fonctionnement	<b>1.350</b>
9. SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	. Fonctionnement	<b>110</b>
10. ASS. DE S/OFFICIERS DE RESERVE	. Fonctionnement	<b>100</b>
11. ASS. FAMILLES DES USAGERS ET AMIS DES USAGERS	. Fonctionnement	<b>150</b>
12. LES METRONOMES	. Participation Ville	<b>1.525</b>
13. ASS. VIE LIBRE CHATEAU-SALINS	. Fonctionnement	<b>400</b>
14. A.D.P.C. DIEUZE 57	. Fonctionnement	<b>260</b>
15. CROIX ROUGE FRANCAISE UNITE LOCALE DE DIEUZE	. Fonctionnement	<b>260</b>
16. AMICALE DES SALINES	. Fonctionnement	<b>120</b>
17. LES ECHOS DU SAULNOIS	. Fonctionnement	<b>120</b>
<b>TOTAL III.</b>		<b>29.588</b>

<b>Bénéficiaires Associations diverses</b>	<b>Observations</b>	<b>Subvention directe à payer</b>
1. ASS. ALZHEIMER DU PAYS DE SARREBOURG	. Fonctionnement	<b>35</b>
2. LA PREVENTION ROUTIERE	. Fonctionnement	<b>35</b>
3. SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	. Fonctionnement	<b>35</b>
4. ASS. DES AMIS DU MUSEE DEPARTEMENTAL DU SEL	. Cotisation	<b>35</b>
5. MAISON DU PAYS DES ETANGS	. Cotisation	<b>35</b>
6. ASS. DU PARC ANIMALIER STE CROIX	. Cotisation	<b>10</b>
7. LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE MOSELLE	. Fonctionnement	<b>35</b>
8. MOSELLE ARTS VIVANTS	. Cotisation	<b>100</b>
<b>TOTAL IV.</b>		<b>320</b>

<b>TOTAL GENERAL I – II – III - IV</b>		<b>113.870,46</b>
--	--	-------------------

- autorise le maire à signer la convention de soutien aux associations à intervenir avec la M.J.C.

### **Point n° 15/IV/34 : INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil municipal,

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

après délibération

- Décide :
  - de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Laurent COLSON, receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux de 100 %.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 15/IV/35 : ANIMATION D'ETE POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS. PARTICIPATION DE LA VILLE 2015**

Le Conseil municipal,  
entendu Mme Laurence OBELLIANNE, adjointe déléguée,  
VU la délibération du Conseil municipal n° 95/VII/64 du 29 juin 1995 fixant les conditions d'attribution des aides de la ville aux animations d'été en faveur des enfants et adolescents,

après délibération

- fixe comme suit les taux pour l'année 2015 :

**I - ACTIONS VILLE**

**ALSH**

Public : de 3 à 15 ans  
Dates : du 6 juillet au 31 juillet 2015  
Lieu : MJC – Centre social Jacques Prévert 2,50 €/jour/enfant

**Séjour dans les Vosges**

Thème Moyen Age  
Public : 8 – 12 ans  
Dates : du 19 juillet au 26 juillet 2015  
Lieu Ramonchamp 5,50 €/jour/enfant

**CAMP ADOS en Vendée**

Public : 12 – 17 ans  
Dates : du 11 juillet au 18 juillet 2015  
Lieu : Olonnes sur Mer 5,50 €/jour/enfant

**II - ACTIONS HORS DIEUZE**

La participation de la collectivité pour les animations hors Dieuze (A.L.S.H. + colonies de vacances) sera de 2,50 €/jour/enfant dans la limite de 21 jours – selon quotient familial C.A.F. pour les colonies.

*NB* : les aides sont réservées aux enfants domiciliés dans la commune depuis au moins 6 mois à compter du début des actions.

En cas de difficultés particulières, le C.C.A.S. pourra apporter sa contribution.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 15/IV/36 : SITE RETIA. PRET A USAGE. AVENANT**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,  
considérant le prêt à usage en date du 2 juin 2014 signé avec la Société RETIA, encadrant la mise à disposition d'une partie du site RETIA, dans l'attente de la validation du dossier de servitudes d'utilité publique par l'administration et de la cession définitive, considérant l'article 3 dudit prêt à usage,

considérant qu'il est nécessaire de proroger le délai de ce prêt à usage étant donné que l'instruction du dossier de servitudes d'utilité publique par les services de la DREAL de Moselle n'est pas terminée,

après délibération

- décide de proroger le prêt à usage signé le 2 juin 2014 jusqu'au 31 décembre 2015.
- autorise le maire à signer l'avenant à intervenir.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/IV/37 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011/2014. REVERSEMENT MJC**

Le Conseil municipal,  
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,  
considérant que dans le cadre du contrat enfance jeunesse établi par la C.A.F., autorisé par délibération du conseil municipal n° 06/III/53 du 30 mai 2006, plusieurs actions sont portées par la M.J.C.,

considérant que la participation de la CAF est versée globalement pour toutes les actions du contrat à la commune,

considérant qu'il convient de reverser à la M.J.C. la participation de la CAF pour ses actions 2013, ALSH et camp ados,

après délibération

- décide de reverser à la M.J.C. de Dieuze la somme de 13.704,77 € au titre de l'année 2013.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/IV/38 : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE MOSELLE POUR LA SAUVEGARDE DES LIBERTES LOCALES**

Le Conseil municipal,  
considérant que le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui prévoit le principe de l'élection généralisée au suffrage universel direct des élus intercommunaux, sans fléchage, à compter de 2020, prépare la marginalisation puis la disparition de nombreuses communes et pas uniquement des communes rurales.

considérant que ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation digne de ce nom. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Considérant qu'il n'est assorti d'aucune évaluation, ni sur les effets attendus au sein des collectivités, ni sur l'impact sur les territoires.

considérant qu'il postule des économies que précisément aucune étude ne démontre et encore moins ne chiffre. La même stratégie avait été utilisée pour le redécoupage des régions, dont chacun reconnaît aujourd'hui qu'il aboutira à des dépenses supplémentaires, ne serait-ce que par l'alignement par le haut des écarts de rémunération et de statut des différentes catégories d'agents.

considérant qu'il est imposé avec brutalité et dans la précipitation. Il amplifie une dérive législative continue depuis trop longtemps où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas, la répartition des compétences, le PLUi ou encore l'intercommunalité.

considérant que la teneur dominante de ces mesures conduit à fragiliser les communes et par voie de conséquence, le service aux populations, alors même qu'elles ont besoin de proximité, de repères, de solidarité et de fraternité.

considérant que ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et Intercommunalités.

après délibération

La Ville de DIEUZE soutient l'Association des Maires Ruraux de Moselle :

- en s'opposant à l'adoption du projet de loi en l'état,
- en rejetant tout texte qui mettrait à mal les libertés locales ou ne prendrait pas en compte les attentes exprimées par l'AMRF, tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23 h 15.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS

Claudine BAU

Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN

Carine SCHERRER

Jean-Marie WAGNER

Michel RECHENMANN

Agnès LONARDI

Mickaël BOLARDI

Stéphanie CALVET

Patrick MEUNIER

Véronique DURESSE

Jérôme LANG

Sylvie RESCHWEIN

Dominique SASSO

Estelle MAURICE